



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 3 juillet 2020
Convocation des conseillers :
le 3 juillet 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 juillet 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Luc Theisen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Mandy Ragni, Echevin, Vera Spautz, Mike Hansen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 6.2. Mise à disposition gratuite FDL - Pavillon rue Arthur Useldinger; décision

Considérant que la Ville met à disposition du Fonds du Logement un pavillon nommé « Pavillon Rencontres et Migrations » sis rue Arthur Useldinger, L-4149 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « In der Fettmitt » sous le numéro cadastral 2850/15623, en tant que bureau de chantier;

Considérant que le contrat de mise à disposition gratuite prend effet à partir de l'approbation du Conseil Communal et prend fin à la fin de leur chantier « Nonnewisen - Wunnen am Park »;

Considérant que la durée du contrat ne pourra dépasser 3 ans;

Considérant qu'une reconduction tacite est expressément exclue, vue la nature provisoire de l'occupation du pavillon;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf la conseillère WIES Line (procuration),

**approuve
à l'unanimité**

le contrat de mise à disposition gratuite entre la Ville et le Fonds du Logement.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre